



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Dordogne
Affluent de la Diège
Longueur : 27 km
Bassin versant : 111 km²
Source : BD CARTHAGE®

La SARSONNE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Sarsonne est dans la masse d'eau : « La Sarsonne de sa source au confluent de la Diège » (code européen FRFR100).

Qualité

La Sarsonne a été affectée d'un objectif de qualité 1 A (excellente qualité) en amont d'Ussel et 1 B (bonne qualité) en aval. Sa qualité a été étudiée par la DIREN Limousin en 1997 (étude Diège).

Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau - Conseil Général de la Corrèze, dont celui de la Sarsonne en aval d'Ussel (Moulin de Bédabourg, code 68760) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue et intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05068760	Aval Ussel	RCD	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Réglementation

Au plan réglementaire, la Sarsonne est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs en tant qu'affluent de la Diège.

La Sarsonne, en amont de la cote 600 NGF, c'est-à-dire sur tout son cours, est une rivière réservée par le décret du 12 mars 1986 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables à Ussel (12,1 km en amont de la confluence avec la Diège) a été réalisé par le SOGREAH en 2003.

Mise à jour : novembre 2008